



Soldes de tout compte reçu sauf le paiement

Par **tbenj**, le **16/06/2016** à **12:40**

bonjour je vient vers vous pour des reponses au sujet du solde de tout compte voila le restaurant ou je travaillais a fermer c porte a la demande du patron au tribunal des commerce suite a un redressement le 29 mars nous avons eu rendez vous chez le mandataire le 7 avril pour le csp donc attente de 21 jours pour avoir notre lettre de licenciement donc le 28 pour ceux qui ont accepter le csp et le 10 pour ceux qui ont refuser après de nombreux appel pour notre solde de tout compte nous les avons reçu le 3 juin sauf le règlement a l heure actuel nous somme le 16 et nous n avons toujours rien reçu donc je voudrais savoir si la procédure est dans les règles et si c est normale d 'avoir attendu autant de temps nos papier et si depuis le 3 juin c 'est normale d attendre autant notre chèque sachant que nous avons aucune rentrer d argent depuis et que les problèmes s accumule ayant des enfants ca devient problématique

Par **P.M.**, le **16/06/2016** à **12:52**

Bonjour,

La lettre de licenciement pouvait vous être envoyée par le liquidateur judiciaire pendant le délai de réflexion su CSP sans respecter aucun délai...

Il a dû constituer un dossier pour l'AGS et faut maintenant attendre que le règlement intervienne par son intermédiaire mais cela ne devrait plus tarder...

Je présume que vous avez reçu l'attestation destinée à Pôle Emploi ce qui vous a permis de vous inscrire et de régulariser votre dossier vis vis de l'organisme...